

## Cours d'identification et cueillette de PFNL - Lanaudière

### *Procédure d'inscription*

#### Étapes à suivre

1. Vous devez dans un premier temps **valider votre admissibilité** auprès des responsables de la formation. Pour ce faire, nous faire parvenir votre dossier de candidature par la poste à **avant le 19 juillet 2020** à l'adresse suivante :

**Association Forestière de Lanaudière**

1700 Grande-Côte,

Sainte-Geneviève-de-Berthier

Québec, J0K 1A0

Vous pouvez également venir les porter en main propre  
(prévoir un rendez-vous pour s'assurer qu'il y aura quelqu'un sur place)

#### Votre dossier de candidature doit comprendre :

- **Lettre de motivation;**
  - **Curriculum vitae;**
  - **Formulaire d'inscription original.** Le formulaire est disponible sur le site web de l'Association Forestière de Lanaudière au :  
<https://www.aflanaudiere.org/formation-pfnl-2>  
(remplir la section 1 + signature ainsi que la section 3 à partir de la langue maternelle)
  - **Certificat de naissance** grand format original
2. Vous recevrez un courriel confirmant votre sélection **dans la semaine du 20 juillet 2020.**
  3. Une fois accepté, sachez que vous devrez acquitter les frais de 689.85\$ **avant le 31 juillet 2020.**

**N. B.** L'Association Forestière de Lanaudière s'engage à vous retourner votre certificat de naissance au premier cours pratique, soit le 2 août 2020.

\*Pour les personnes issues de l'immigration, nous en aviser pour connaître les documents requis pour l'inscription.

### **Pour faire parvenir un certificat de naissance grand format**

Note : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, les seuls documents officiels prouvant qu'un événement d'état civil (naissance, mariage, union civile ou décès) a eu lieu au Québec sont ceux délivrés par le Directeur de l'état civil.

Adressez votre demande par téléphone ou en ligne :

T. 450 644 -4545 / 1 877 644-4545 / [www.etatcivil.gouv.qc.ca/](http://www.etatcivil.gouv.qc.ca/) /

### **Conditions d'admissibilité**

- Âge minimum (16 ans), les mineurs doivent avoir une autorisation de leurs parents;
- Être citoyen canadien.

### **Équivalence de cours :**

Si vous possédez déjà un diplôme dans un domaine connexe, il vous est possible de demander une équivalence de cours au moment de l'inscription seulement. Aucune équivalence ne sera octroyée après le début de la formation. Vous n'avez qu'à en faire la demande auprès de Carolane Poirier (AFL).

Dans la formation PFNL, nous parlons d'équivalence lorsqu'un formateur, moyennant certaines conditions et preuves, détermine que l'élève possède en formation ou expérience, 100% (l'équivalent) du contenu du cours qu'il va enseigner.

La personne qui souhaite faire une demande d'équivalence pour un ou des cours doit le faire au moment de l'inscription et doit fournir :

- L'original de son relevé des notes ou diplôme;
- Le plan de cours qui témoigne l'équivalence;
- Elle doit également remplir le formulaire conçu à cette fin;
- Les demandes doivent être faites au moment de l'inscription et ne seront pas acceptées en cours d'année.
- Envoyer toute demande à Carolane Poirier de l'AFL.
- Une validation sera par la suite faite auprès du formateur concerné, il devra signer le formulaire s'il reconnaît l'équivalence puis envoyer le tout au SAE.